

Comment s'inscrire à une formation FFR

Vous êtes intéressé par une formation d'animateur dispensée par la Fédération Française de Randonnée (animateur de randos, marche nordique ou aquatique)?

Contactez les dirigeants du club pour obtenir son soutien financier, puis suivez le processus d'inscription décrit ci-dessous:

Inscription dématérialisée

1. Effectuez votre pré-inscription à partir du site fédéral de formation, (<https://www.ffrandonnee.fr/>) en vous connectant avec l'adresse mail que vous avez communiqué à votre club et avec le mot de passe (envoyé par mail suite à la création ou du renouvellement de la licence).

- Pour les stages d'animateur du nouveau cursus (Certificat animateur de randonnée de proximité et 3 types de brevet fédéral) la pré-inscription au tronc commun s'effectue simultanément avec la pré-inscription au stage sélectionné.

- Les animateurs de 1er niveau (diplôme SA1 datant de moins de 3 ans) sont dispensés du tronc commun.

Il est nécessaire de télécharger la fiche d'inscription à la fin de votre pré-inscription.

2. Envoyer uniquement PAR MAIL l'ensemble des pièces justificatives avec la fiche d'inscription au comité organisateur : Michèle SINDONINO Email : msindonino@ffrandonnee.fr

3. Le paiement de l'ensemble des formations régionales (sauf les stages thématiques) est à effectuer via un formulaire de paiement en ligne HelloAsso, dont le lien se trouve dans le descriptif du stage sur le site fédéral de formation et dans la fiche d'inscription (sur la page 2).

HelloAsso est une plateforme de paiement en ligne par Carte Bancaire à destination des associations, gratuite et sécurisée.

La plateforme reste un outil intégralement gratuit grâce aux pourboires laissés par les utilisateurs à l'équipe de HelloAsso au moment du paiement.

Attention : le montant du pourboire dans le formulaire de paiement est déjà fixé automatiquement. En cliquant sur « Modifier », vous êtes libre de fixer un autre montant de contribution ou de ne pas laisser de pourboire en cliquant sur « Je ne souhaite pas laisser de pourboire ».

A noter : l'inscription ne sera définitive qu'après réception du dossier complet et du paiement en ligne.

Le trésorier sur présentation du justificatif de règlement de helloasso effectuera le remboursement

Pourquoi une inscription dématérialisée

Pour les avantages suivants :

Zéro déchet papier

Une économie d'argent

Une économie de temps

Une sécurité accrue